

Faire toujours plus avec toujours moins : **FO dit stop**

CSA Ministériel Budget du 1^{er} octobre 2026

Première lecture **FO Agriculture** « à chaud » de la présentation du projet de budget 2027 du MAASA

Représentaient **FO Agriculture** : Soizic Blot, Nicolas Gilot, Catherine Hobeniche et Stéphane Touzet.

Le CSA ministériel s'est réuni le 1^{er} octobre 2026 afin de présenter les grandes orientations du projet de loi de finances (PLF) pour 2027 concernant le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MAASA).

La présentation du projet de budget a été effectuée par la secrétaire générale du MAASA, en l'absence de la ministre, indisponible.

Si des échanges ont pu avoir lieu à la suite de la présentation, ils se sont principalement limités à des demandes de précisions. En effet, il n'aurait pas été raisonnable pour **FO Agriculture** de se prêter à une analyse à chaud, sans aucune étude préalable possible des données. Ce CSA « spécial budget » sera donc prolongé par une seconde partie, le 7 octobre.

1. Le projet de budget présenté par l'administration

Contexte et priorités

Selon l'administration, le budget 2027 s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, mais préserve les priorités du ministère et sa capacité à répondre aux crises. Il repose sur trois priorités :

- la prévention et la gestion des risques climatiques et sanitaires ;
- la production et la souveraineté alimentaires, dans le cadre des transitions environnementales et climatiques ;
- l'accompagnement de la formation et de l'enseignement agricole.

Les grands chiffres

Moyens 2027	Montant
Crédits du MAASA	5,7 Md€ en autorisations d'engagement (AE), 5,8 Md€ en crédits de paiement (CP)
CASDAR (compte d'affectation spéciale développement agricole et rural)	159 M€
Politique agricole commune	environ 9,4 Md€
Dispositifs sociaux et fiscaux	environ 9 Md€
Total consacré à l'agriculture, l'alimentation et la forêt	près de 25 Md€

L'année de référence retenue est 2023, les années 2024 et 2025 ayant été marquées par des crédits exceptionnels liés aux crises. Les crédits de la planification écologique restent supérieurs au niveau de 2023, avec 1,818 Md€ en CP.

Risques climatiques et sanitaires

- Fonds national de gestion des risques en agriculture : 156 M€ ; poursuite de l'assurance récolte.
- Vétérinaires sentinelles : près de 18 M€ (+ 7 M€), pour détecter plus tôt les crises sanitaires.
- Contrôles en remise directe : Réhaussement à environ 30 M€ (voir partie 2).

Production et souveraineté alimentaires

- Planification écologique : 41 M€ en AE et 82 M€ en CP, pour le plan protéines végétales, l'adaptation au changement climatique, la rénovation des vergers et un nouveau fonds d'amorçage.
- Suramortissement fiscal de 40 % pendant trois ans, notamment pour les bâtiments et installations agricoles.
- Fonds hydraulique maintenu à 60 M€.
- Maintien des crédits d'impôt agriculture biologique et haute valeur environnementale, et des dispositifs fiscaux d'aide à l'installation et à la transmission.
- CASDAR (159 M€) : recherche appliquée, bioéconomie, agroécologie, PARSADA, anticipation du retrait des substances actives, techniques alternatives en production végétale.

Forêt

La politique forestière relève désormais de la ministre chargée de la Transition écologique, mais sa mise en œuvre mobilise toujours les services du MAASA, notamment les DRAAF. Un nouveau programme budgétaire (P386) identifie les moyens consacrés à la forêt, en particulier la défense contre les incendies.

Enseignement agricole

- Enseignement technique : + 2 % en AE et + 6 % en CP. 2,3 M€ supplémentaires pour les élèves en situation de handicap, les bourses sur critères sociaux, les périodes de formation en milieu professionnel et certaines obligations envers l'enseignement privé sous contrat. Poursuite de la reconstruction du lycée de Coconi (Mayotte).
- Enseignement supérieur et recherche : 158 M€ en CP, stable. La baisse des AE résulterait d'un réajustement technique des subventions aux établissements privés. Développement du Bachelor agro (25 classes à la rentrée 2026) et repas à 1 € pour les étudiants.

Effectifs et rémunérations

- Programme 142 (enseignement supérieur et recherche) : aucune suppression d'emploi.
- Programme 143 (enseignement technique) : 46 ETP supplémentaires.
- Programme 215 (fonctions support) : 30 suppressions d'emplois, en partie en administration centrale ; renfort du service du numérique pour réinternaliser des activités confiées à des prestataires, notamment en sécurité informatique.
- Programme 206 (sécurité sanitaire) : suppressions envisagées de 100 ETP conditionnées au « reset » Brexit (voir partie 2).
- Aucune nouvelle mesure salariale ou catégorielle en 2027. L'administration annonce un travail interministériel sur les parcours professionnels, les avancements et les promotions.
- Plan handicap et inclusion : 4 M€, financés en grande partie par le ministère, avec le soutien du FIPHFP.

Opérateurs

Les crédits des opérateurs progressent de 3 % : 436 M€ de subventions pour charges de service public et d'investissement, contre 422 M€. L'ASP reçoit 17 M€ de plus pour son système d'information.

Plafonds d'emplois (et variation) :

- Agence Bio: 19 (constant)
- ANSES: 1311 (-5)
- ASP: 1760 (-10)
- FranceAgrimer: 949 (-5)
- IFCE 579: 579 (-15)
- INAO: 225 (-3)
- INFOMA: 5 (constant)
- ODEADOM: 40(constant)
- CNPF: 372 (-3)
- ONF: 7946 (constant)

2. Questions des représentants du personnel et réponses de l'administration

Programme 206 et « reset » Brexit

Question : les suppressions des 100 ETP touchent-elles exclusivement les postes de contrôle Brexit , ou d'autres structures sont-elles potentiellement concernées ?

Réponse : le budget a été construit sur l'hypothèse d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, qui pourrait alléger les contrôles en 2027. Il s'agit uniquement d'une hypothèse budgétaire : les suppressions sont strictement conditionnées à la mise en œuvre effective de l'accord et à l'arrêt ou l'allègement des contrôles. Sans décision effective, les effectifs actuels sont maintenus. La mesure ne vise que les postes affectés à ces contrôles, et aucune autre structure.

Brigade de contrôle des produits importés

Question : quelle organisation et quels moyens pour la brigade annoncée par la ministre ?

Réponse : cette orientation découle de la loi d'urgence sur le renforcement des contrôles des produits importés. L'organisation n'est pas arrêtée : service à compétence nationale, organisation régionale ou départementale. Il est trop tôt pour en chiffrer les effectifs et les moyens.

Contrôles en remise directe et délégataires

Questions : pourquoi l'enveloppe d'environ 30,3 M€ versée aux délégataires augmente-t-elle ? À quelles dépenses correspond-elle, avec quelle traçabilité ? Finance-t-elle davantage de contrôles ? Quels résultats obtiennent les délégataires, et quelles conséquences pour les moyens des services de l'État ? Les représentants du personnel rappellent aussi les conditions de travail des agents en charge du suivi des délégations, les dysfonctionnements constatés dans certains contrôles et rapports, et contestent l'externalisation de missions qu'ils jugent régaliennes.

Réponse : la hausse ne s'explique pas par le prix du carburant. Il s'agit d'un recalibrage de certaines dépenses des délégataires après plusieurs années de fonctionnement. Les données détaillées seront présentées lors d'un prochain CSA Alimentation, et une mission du CGAAER dressera un bilan complet du dispositif.

BOP 215, répartition des effectifs et fonctions support

Questions : comment les enveloppes sont-elles réparties entre régions et directions départementales ? Les représentants du personnel soulignent que les annonces nationales ne correspondent pas toujours à la réalité des services, et que les fonctions support (BOP 215) subissent des réductions continues depuis 2020 : surcharge, délais allongés, perte de capacité, conditions de travail dégradées.

Réponse : les effectifs sont répartis selon l'évolution des missions et la charge de travail ; des réajustements entre régions peuvent être nécessaires. Un travail sur les inducteurs de charge doit donner une vision fidèle des besoins réels. Les réductions ne sont pas appliquées mécaniquement, et la dématérialisation et la simplification doivent alléger la charge administrative.

Enseignement agricole

Question : quels sont les moyens supplémentaires du programme 143 ?

Réponse : 46 ETP supplémentaires, dont 15 pour accompagner l'évolution des effectifs d'élèves et 31 notamment pour la réforme du recrutement des enseignants.

Question : comment le repas à 1 € s'appliquera-t-il aux étudiants de l'enseignement agricole, notamment aux BTS en lycée agricole ?

Réponse : l'administration doit encore vérifier les modalités techniques avant de confirmer le périmètre du dispositif.

Alertes sur les conditions de travail et les rémunérations

Sans appeler de réponse détaillée à ce stade, les organisations syndicales ont alerté sur :

- la souffrance au travail et l'aggravation des risques psychosociaux, en particulier dans les services de l'alimentation, de la santé animale et végétale, des contrôles et de l'économie agricole ;
- la nécessité d'une véritable prise en compte politique des missions, avec les moyens humains correspondants, plutôt que de faire assurer toutes les missions avec moins de moyens ;
- l'absence de mesure salariale en 2027, au regard des attentes légitimes des agents.

Ces points seront approfondis le 7 octobre.

3. Demandes en attente et suite des travaux

Outre les questions ci-dessus, les représentants du personnel ont demandé :

- la répartition des effectifs par programme et par région ;
- la confirmation formelle du maintien des effectifs du P206 tant que le reset Brexit n'est pas effectif, et une information complète sur les conséquences d'un éventuel accord ;
- un bilan du dispositif de délégation des contrôles en remise directe ;
- des éléments concrets sur la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole ;
- le détail des crédits de fonctionnement et d'investissement.

L'examen détaillé du projet de budget 2027 se poursuivra le 7 octobre à 9h30.

À retenir

Le projet de budget 2027 affiche la préservation des grandes priorités du MAASA. Les échanges ont surtout porté sur l'écart entre ces annonces nationales et les difficultés concrètes des services.

Points de vigilance : effectifs et charge de travail, adéquation moyen/missions, souffrance au travail, programmes 206 et 215, reset Brexit, remise directe et délégataires, moyens des services déconcentrés...

Les organisations syndicales demandent que les annonces soient confrontées aux données détaillées de répartition des moyens, pour en mesurer les conséquences réelles pour les agents et les services.

Pour FO Agriculture, qu'il soit voté ou non, on ne peut pas se satisfaire d'un budget qui plonge un peu plus profond des services déjà « sous l'eau ».

FO Agriculture s'engage à mettre l'Administration devant ses responsabilités et se tient à votre écoute, pour porter vos alertes et témoignages, ou encore vous accompagner dans toutes les actions pertinentes pour la défense de vos moyens et conditions de travail !

A suivre...

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

